

# École Louise Weiss - Conseil d'école n°1 / Mardi 19 octobre 2021

---

## Dates des prochains conseils :

Jeudi 10 mars 2022 18h30 – 20h30 et Jeudi 9 juin 2022 18h30 – 20h30

---

### 1. Bilan de la rentrée

La rentrée s'est déroulée conformément au protocole sanitaire de niveau 2 impliquant la limitation du brassage interniveaux, le port du masque obligatoire en intérieur, le zonage des cours de récréations et 3 points d'entrée dans les locaux. Néanmoins, il est désormais possible aux élèves, lors des récréations, de pratiquer des jeux de cour classiques tel que le football et l'utilisation de petit matériel de jeux comme les échasses...

Les élèves dans leur majorité sont entrés dans les apprentissages. En revanche, il est observé par l'équipe enseignante une hétérogénéité importante de maturité au sein de chaque niveau. La capacité de concentration sur la durée est plus importante qu'à la rentrée précédente et permet une avancée plus rapide dans les fondamentaux en mathématiques. En revanche, en maîtrise de la langue, les bases sont extrêmement fragiles. Une priorité est donc donnée aux apprentissages linguistiques systématiques en ce début d'année.

L'école a, cette année, perdu une nouvelle classe ce qui a contraint l'équipe pédagogique à adopter une structure pédagogique avec 2 doubles niveaux et un CM1 contenant 30 élèves.

Aujourd'hui, l'école compte 206 élèves contre 219 (l'an dernier) répartis en 8 classes dont 2 cours doubles :

Classe	Effectifs
CP	24
CP/CE2	13 CP+10 CE2 = 23
CE1	27
CE1/CM1	16 CE1+9 CM1 = 25
CE2	27
CM1	30
CM2 A	25
CM2 B	25

Les effectifs sont toujours en baisse : 50 élèves de CM2 quitteront l'école élémentaire pour le collège et seulement 35 élèves de GS (école F. Jammes) seront affectés à la rentrée 2022.

Les prévisions actuelles de l'année prochaine sont de 191 élèves.

## **2. Renouveaulement de la dérogation concernant l'organisation du temps scolaire à 4 jours**

Depuis septembre 2018, et suite à la validation des conseils d'écoles et de la commune, les temps scolaires sont répartis sur 4 jours. Cette organisation étant dérogatoire, le Ministère de l'Éducation Nationale demande aujourd'hui au conseil d'école de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans. C'est pourquoi, le conseil d'école se prononce ce soir sur cette organisation.

**Le conseil d'école vote : Maintien de la mesure dérogatoire (semaine de 4 jours) à l'unanimité.**

## **3. Protocole sanitaire en vigueur et continuité pédagogique**

Le protocole sanitaire jusqu'alors national a été territorialisé depuis le 04/10/2021. Les Yvelines restent au niveau 2 avec un taux d'incidence de 75.

Le protocole de contact-tracing est inchangé pour l'ensemble des départements, quel que soit le niveau de protocole applicable, la règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continue à s'appliquer dans les écoles.

(Voir l'infographie jointe du ministère de l'Éducation Nationale)

Attention à bien continuer de respecter les mesures de précaution (gestes barrières) pendant les vacances. Au retour des vacances, en cas de signes évocateurs, les enfants ne doivent pas être remis à l'école afin d'éviter des fermetures de classe.

La continuité pédagogique est mise en place pour tous les enfants absents en raison du Covid afin qu'ils puissent travailler à la maison et en accord avec l'organisation de la classe de chaque enseignant (mail, blog, impression papier ou ENT).

## **3. Présentation de l'équipe pédagogique - intervenants**

Il y a 9 enseignants sur l'école, 2 AESH

1 intervenante musique (10h/classe sur l'année)

RASED : 1 psychologue scolaire et 2 enseignantes spécialisées dans les aides à dominante pédagogique (maître E) et une enseignante spécialisée à dominante comportementale (maître G).

Activités sportives pour les classes (proposées par le service des sports de la Ville) :

- CP et CE1 : Course d'orientation
- CE2 : Balle ovale
- CM1 : Badminton
- CM2 : Savoir rouler à l'école

Ce type d'activités est à l'étude pour les 2 cours doubles par le service des sports de la mairie à l'heure actuelle.

Piscine : chaque classe bénéficie d'un créneau sur un semestre.

La mairie est remerciée pour sa collaboration dans cette organisation.

Projet « SQYPING », tennis de table handisport pour les deux classes de CM2. Il s'agit d'un rassemblement de Clubs de Tennis de Table de plusieurs communes qui organisent un tournoi handisport à Voisins-le-Bretonneux. Les CM2 seront accueillis pour assister au tournoi et participer à des ateliers. Un sportif handisport fera une intervention dans les classes. Un cycle tennis de table suivra.

Médiathèque : cette activité va reprendre avec l'ensemble des classes de l'école. **Pour que les enfants puissent emprunter un livre, il faudra leur confier leur carte de médiathèque lors de la sortie.**

## **4. Articulation du temps scolaire /périscolaire**

La communication se fait au moment des passations entre le scolaire et le périscolaire **après la pause du midi principalement.**

Intervention de la directrice du centre Pierre Chêne :

Equipe périscolaire : 3 animateurs + 1 Directrice + animateurs supplémentaires le midi

Accueil du matin : 45-50 enfants

Les groupes CP-CE1 et CE2-CM sont accueillis dans 2 zones différentes en cohérence avec les zonages de l'école et selon le protocole sanitaire en vigueur.

Accueil du midi : 180 élèves avec 8 animateurs

Mise en place du dispositif « Serviettes » : Dépose le lundi matin sur 3 chariots positionnés au périscolaire puis aux entrées de l'école avec présence d'un animateur. Bonne participation des familles (140 serviettes/180 élèves).

Rappel/ajustement à faire pour l'organisation des doubles niveaux et des enfants qui ne déjeunent pas à la cantine le lundi (apportez quand même la serviette dès le lundi).

Actuellement, les CP déjeunent au 1<sup>er</sup> service (petit réfectoire) puis les autres classes.

Une alternance de service sera mise en place après les vacances de Toussaint.

Accueil du soir : 50 enfants

Projet du périscolaire : « Découvrons-Créons-Partageons ». Une présentation sera bientôt disponible sur le site de la ville avec un trombinoscope des animateurs.

Exemples d'activités : Potager en Mai – Peinture de couleur sur les poteaux dans la cour (sous réserve) – Réalisation de panneaux décoratifs (fresques) réalisés par les enfants à accrocher (après accord Mairie) – Projet de création d'une gazette trimestrielle – Favorisation des inter-centres (en réflexion) – Adhésion au projet de la ville : Semaine de la citoyenneté, rencontre Senior, La Différence, Le Handicap, Le Droit des enfants.

Possible adhésion à une association dans le domaine des animaux ou du handicap.

Accueil des mercredis : 45 enfants pour 4 animateurs.

Activités proposées sous forme de « NAP ». A venir : pêche, bricolage, jeux de ballon, déco « Hiver ».

Bon relais d'information / communication entre les équipes au moment des transitions école / périscolaire.

## **5. Point d'information sur le CLAS // Club coup de pouce**

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement A la Scolarité) :

Le CLAS est un dispositif communal, subventionné par la CAF et la mairie, organisé par la mairie sur recommandation des enseignants. C'est un accompagnement pour le travail scolaire et une aide pour apprendre autrement. 9 enfants sont actuellement accueillis (12 possibles). L'accueil se fait par semestre. Le CLAS accompagne à la scolarité des élèves sans repères ou manquant de confiance en eux, et à la parentalité (familles en difficultés psychologiques ou économiques). Plusieurs projets sont mis en place : « vivre ensemble », « émotions » (la 1<sup>ère</sup> est la peur car Halloween sur cette période). L'équipe est composée de 2 vacataires et 3 bénévoles. Chaque adulte encadre 4 à 5 enfants du CE1 au CM2. L'accompagnement a lieu le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h30 dans les locaux périscolaires (2 salles dédiées). Il s'organise en un temps de goûter/récréation, puis les devoirs, et des activités encadrées.

Pour l'heure, compte tenu des événements tragiques de ces derniers jours, ce dispositif est en train de se réorganiser afin de pérenniser un accueil de qualité.

Club coup de pouce

Le Club coup de pouce a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants pour réussir leur apprentissage de la lecture. Ce sont les enseignants qui orientent les enfants les plus fragiles en lecture vers le club Coup de Pouce. Par le biais de petits jeux éducatifs et d'un suivi individualisé, les enfants découvrent avec plaisir la lecture. Ce sont 5 enfants de CP qui en bénéficieront à partir du 8 novembre 2021.

## **6. Dispositifs d'aides : PAI – PPRE – PAP – PPS // APC**

Les évaluations nationales faites en CP/CE1 permettent d'avoir des points d'appui :

Cela permet aux enseignants d'avoir des repères et aux inspecteurs d'académie de mettre en place des formations.

Les résultats de ces évaluations ont été transmis aux familles (feuille avec compétences en français et en maths).

Des rendez-vous sont pris avec les familles pour les enfants à besoin.

Les résultats aux évaluations nationales de CP font état d'une difficulté de reconnaissance des lettres pour 22% des élèves ainsi que de manipulation des syllabes pour 14% d'entre eux.

En mathématiques, l'association d'un nombre à une position met en grande difficulté 46% des élèves, ainsi que la résolution de problèmes pour 24% d'entre eux.

Résultats similaires aux autres années.

L'équipe enseignante tient à souligner que ces compétences sont en cours d'acquisition car elles font partie intégrante du programme de CP. Néanmoins, les enseignants de cycle 2 prennent en compte les fragilités des élèves et mettent en place les dispositifs qui s'imposent.

#### PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Un PAI est mis en place, à la demande des parents, par le médecin scolaire, lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence).

Le PAI est signé par les parents, la directrice, l'enseignant de l'enfant, le médecin scolaire et la mairie. Il doit être renouvelé chaque année sur demande des parents.

Il y a peu de PAI Cette année. Les familles concernées peuvent prendre contact avec le médecin scolaire (Centre Médico-Social 3 place de la mairie 78190 Trappes ; 01 30 16 17 87) ou avec l'infirmière scolaire (collège A. Einstein 01 30 52 43 28).

**Aucun médicament ne peut être amené par un élève, ni administré hors cadre du PAI.**

#### PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative)

Un PPRE est un dispositif spécifique d'aides individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité. Ce plan, intensif et de courte durée, précise les objectifs, les modalités.

C'est un engagement entre l'élève, la famille et les enseignants (un contrat).

#### PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)

Le PAP s'adresse aux élèves présentant des difficultés scolaires durables résultant d'un trouble des apprentissages. Il définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements.

Le PAP est établi par le médecin scolaire, à la demande de la famille. Le PAP est révisé tous les ans.

Le PAP est établi lorsque l'enfant a des difficultés scolaires durables.

S'il n'y a pas de pathologie médicale ou de troubles importants, un PPRE sera mis en place.

Il y a une pénurie de médecins scolaires et beaucoup d'enfants en difficultés.

Le PAP a été mis en place afin de soulager la MDPH.

Il est demandé par les enseignants, le médecin scolaire précise les documents nécessaires pour le dossier et sans attendre que l'enfant soit en CM2.

#### PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Le PPS définit les besoins particuliers d'un enfant en situation de handicap reconnu par la MDPH. Il permet de mettre en place un projet pédagogique adapté.

Le PPS se fait à la demande des parents avec l'aide du référent de scolarité qui est en liaison avec la MDPH.

L'enfant aura le matériel adapté, pourra être orienté sur une structure particulière, bénéficier d'une AESH.

#### APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les APC font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Ces activités se font en petits groupes (maximum 5 élèves) sur la pause méridienne.

L'information est donnée aux familles pour les enfants qui en bénéficient.

## **7. Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED)**

### **Intervention de la Psychologue scolaire :**

Rappel de l'équipe du RASED : 1 Psychologue + 2 maîtres E + 1 maître G.

Le RASED intervient lorsque les difficultés sont durables et qu'elles subsistent malgré les aides mises en place au sein de la classe ou de l'école. L'équipe travaille en concertation avec les enseignants, en priorité avec les enfants de GS, CP et CE1 et intervient dans les écoles de Magny et d'autres communes sur le temps scolaire. Une priorisation des écoles est faite en fonction du résultat des évaluations nationales.

Maître E : travail, intervention pour les enfants qui ont un besoin identifié de type difficultés à apprendre ou à comprendre.

Maître G : travail en collaboration avec les enseignants sur le « devenir élève » et développer le désir d'apprendre, l'estime de soi.

Psychologue scolaire : suivi (difficultés sociales ou comportementales), orientation des enfants et de leur famille en lien avec les partenaires de soin.

### **PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés)**

Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Les trois grands objectifs du PIAL sont :

- Un accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun
- Plus de réactivité et plus de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles
- Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail.

Les PIAL sont à l'échelle de la circonscription et ont été créés à la rentrée 2019.

Une cellule d'écoute pour les familles a été mise en place de juin à novembre (réponse sous 24h) : par téléphone au 01 39 23 62 63 de 9h à 12h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 10h à 12h le mercredi, ou par courrier à l'adresse [ecoleinclusive78@ac-versailles.fr](mailto:ecoleinclusive78@ac-versailles.fr).

### **RESSY (Réseau Santé Sud Yvelines)**

Le travail de l'association RESSY a pour but un accompagnement global et cohérent des personnes, en vue de l'amélioration de leur santé, réalisé par les différents intervenants médico-psycho-sociaux et les bénévoles.

Pour optimiser cette prise en charge spécifique, le RESSY a ouvert un espace de santé pour accueillir les personnes en vue d'accompagnements personnalisés et individualisés, et d'organiser des ateliers d'éducation à la santé, des groupes de paroles et des activités de mieux-être, enrichis au fil des années de nouvelles modalités et techniques.

### **Protection de l'enfance**

La protection de l'enfance c'est le respect et la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection. Une permanence téléphonique est assurée au sein des services compétents.

Face à certaines situations particulièrement graves, des procédures de signalement doivent être mises en œuvre. Dans tous les cas, sauf intérêt contraire pour l'enfant, les parents sont informés.

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger : 119.

Le 119 est un numéro d'urgence dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. C'est un numéro national, gratuit, accessible 24h/24 et 7j/7.

## **8. Elections des représentants de parents d'élèves**

2 listes se sont présentées cette année : la FCPE et l'AIPE.

Les élections se sont déroulées selon le processus de vote par correspondance, le dépouillement a eu lieu le vendredi 8 octobre 2021 à partir de 17h, heure de clôture du scrutin.

Il y avait 328 inscrits. 198 parents ont voté ce qui représente un taux de participation de 60.37% soit une hausse de 10 points par rapport à l'an dernier (50,76%).

Résultat : 4 sièges FCPE et 4 sièges AIPE.

Le conseil d'école donne un avis favorable pour que l'année prochaine le vote se fasse uniquement par correspondance.

### **9. Règlement intérieur (document joint au Compte rendu)**

Il s'appuie sur le règlement type des écoles des Yvelines.

Les horaires n'ont pas changé et les retards ne sont pas tolérés.

Aucune arrivée ou sortie d'élève n'est possible entre 8h45 et 11h45 et entre 13h30 et 16h30, à l'exception des moments de récréation (10h15 – 10h35 ; 15h00 – 15h20) pour des élèves possédant des prises en charge sur temps scolaire.

Absences : Les familles sont tenues de faire connaître le jour même (en laissant un message sur le répondeur au 01 30 52 44 35 ou par mail 0780825y@ac-versailles.fr) le motif et la durée de l'absence de leur enfant. Au retour de l'enfant, une justification valable écrite est exigée (mot d'absence dans le cahier de liaison, cahier jaune). Compte tenu de la situation sanitaire, les absences imputables au COVID-19 ont un traitement particulier adapté en fonction du protocole de gestion des cas COVID en vigueur.

Un rappel est fait sur l'importance de prévenir de l'absence de l'enfant. L'école contacte les parents dans la demi-journée si une absence n'est pas signalée par les parents.

Rappel : Les Cartes Pokémon ne sont pas autorisées à l'école. Les cartes confisquées sont à récupérer par les parents chez la directrice.

Les jeux « Pop-it » ne sont pas autorisés.

Les téléphones portables et objets connectés avec ou sans connexion (montres) ne sont pas autorisés.

Liste de maladies contagieuses où un certificat médical compatible avec un retour en collectivité doit être fourni au retour :

Coqueluche, Diphtérie, Gale, Gastroentérite à *Escherichia coli*, Gastroentérite à Shigelles, Hépatite A, Hépatite E, Impétigo, Infections à *Clostridium difficile*, Infections à streptocoque A : angine, scarlatine, Rougeole, Teigne, Tuberculose, Typhoïde ou paratyphoïde, Infections invasives à méningocoque, Méningite à *Haemophilus* de type B, Méningite à pneumocoque, Poliomyélite, oreillons.

Vie collective : Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée au sein de la communauté scolaire et aux portes de l'école.

Seuls les enseignants ou les adultes travaillant dans l'école sont habilités à régler les conflits ou à faire une observation à un enfant.

En cas de difficulté importante, un avertissement sera consigné dans le cahier de liaison.

**Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.**

En cas de conflit, les enseignants gèrent les difficultés. Les parents ne doivent pas intervenir.

Il est rappelé que le périscolaire dispose également d'un règlement intérieur qui lui est propre, ainsi que le Club coup de pouce.

### **10. Grands axes du projet d'école 2021/2024**

**Etat de la réflexion de l'équipe pédagogique**

Projet précédent : 2015-2020

Le projet sera constitué de propositions en lien avec les spécificités de l'école et les projets des services de la ville / de la communauté de communes :

- ENT : 2 classes utilisent Oze (le CM2A et le CP/CE2). Oze sera également mis en place au retour des vacances de la Toussaint pour les CM2 de Mme Abbés. La priorité est donnée aux classes de CM2 qui

auront à l'utiliser au collège. Tous les enseignants n'ont pas encore eu leur formation. L'ENT sera déployé dans les classes au fur et à mesure. L'outil n'est pas forcément adapté à tous les niveaux. Le chargement des photos est laborieux.

- Utilisation des tablettes numériques
- Accueil régulier à la médiathèque J. Brel : atelier autour du livre. Devenir « lecteur expert ».
- Savoir nager, 30min de sport/jour, randonnée hebdomadaire...
- Semaine Olympique/Paralympique
- Parlement des enfants – à confirmer.
- Semaine de la Citoyenneté
- Passeport pour le Civisme pour les CM2 (5 piliers avec 1 action individuelle et collective à valider pour chaque enfant). Exemple d'action individuelle : participer à la commémoration du 11 Novembre. Exemple d'action collective : Visite d'un lieu de mémoire. Approche complémentaire à l'école pour souligner les comportements de manière positive.

Les axes académiques seront également intégrés dans le projet d'école.

Le projet est constitué d'actions menées sur 3 années pour mesurer les résultats en fonction de l'âge des enfants.

### **11. Actions et projets réalisés // Actions à venir**

- Lundi 29 novembre 2021 de 13h30 à 16h30 : photographie individuelle, fratrie et groupe
- La Grande Lessive du 14 Octobre a été très appréciée par les élèves, les parents et les promeneurs. Prochaine session au mois de Mars.
- Festival du cinéma d'octobre : à l'Estaminet.
- Projet TOTEM'S (CP/CE2) : Arts plastiques – production + exposition.
- Visite de la rivière « Le Mérantais » en CP -> En cours.
- Eurékades
- Castor Informatique
- Course aux nombres
- Chorale : Mise en place par classe tous les jeudis ; spectacle de fin d'année sous réserve.
- Jardinage à l'école : récolte des tomates cerises en Septembre, fleurs (semées l'année dernière).
- Classe découverte : pas de classe de neige prévue, un projet de classe découverte (char à voile) fin mai ou début juin est à l'étude. Retour de la mairie en cours (Appel d'offre à venir).
- Salon du livre Lirenal sur le thème du « Patrimoine »: fin mars. Participation de toutes les classes de l'école. 5 livres sont proposés par classe et un travail est effectué au sein de chacune. Auteurs et illustrateurs interviennent dans les écoles. Les organisateurs du salon font appel aux parents bénévoles pour accompagner les intervenants dans les écoles. + Activité « Détourner une œuvre d'art ».
- CM2 : projet ping-pong, projet BLOB (avec Thomas Pesquet ; réalisation d'expérience en classe à l'identique de celles de la station internationale avec des organismes vivants), projet académique « Pacte » : réveil de l'esprit critique – Atelier au Château de Versailles le 14 décembre : étude de 3 versions d'une même fable. Possible financement de l'EN pour l'intervention d'un comédien et spectacle de restitution du projet à Port Royal en lien avec le projet Chorale/Théâtre.
- Atelier Contes avec 4 intervenantes en classe (CP/CE2).
- Sorties de fin d'année en réflexion dans les classes.
- Réseau Canopé : mise à disposition des classes des séries de 30 livres gratuitement pour 6 semaines sur des thèmes que les enfants choisissent.

### **12. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) / Exercice incendie**

Il est actualisé chaque année. Il a pour but d'être prêt face à une situation de crise.

Il y a la nécessité de s'entraîner et de sensibiliser les enfants.

2 options possibles : soit s'enfuir, soit se cacher.

La directrice est en attente d'une date.

L'exercice incendie a eu lieu le mardi 19 octobre à 9h40, l'évacuation s'est déroulée en 1min 45, tout s'est bien déroulé dans l'ensemble, le nombre d'enfants présents (196) dans l'école a pu être comptabilisé, 12 enseignants, AESH et enseignants spécialisés, ainsi que 4 agents d'entretien étaient présents sur les lieux.

### **13. Point d'information sur les travaux et aménagements des travaux dans l'école**

Visite faite avec les services techniques (fuites). Les demandes de travaux sont faites tout au long de l'année.

Rideaux mis en place sur les nouvelles fenêtres !

Boîte à livres -> installation programmée par les services techniques.

**A voir avec la mairie.**

### **14. Coopérative scolaire**

#### ***Budget municipal : 2021/2022***

FOURNITURES SCOLAIRES (35€/élève incluant photocopies, papier)	7 227,00
PRODUITS PHARMACIE	219,00
TRANSPORTS COLLECTIFS	3 240,00
<b>TOTAUX</b>	10 686,00

#### ***Coopérative scolaire :***

Crédit au 31/08/2021	5 461,46€
Participation des parents pour l'année scolaire 2020/2021	2 396,07€ (collecte)

Cette année, l'enseignante de CM2A se chargera de la gestion de la coopérative scolaire et en sera son mandataire, l'équipe enseignante la remercie chaleureusement.

L'équipe enseignante remercie les parents. Cette participation aide au fonctionnement de chaque classe et aux sorties scolaires.

Les parents d'élèves proposent un Projet de mise en place d'une vente de chocolats avec le partenaire « Initiatives » au bénéfice des jeux de cour. A organiser pour Noël ou Pâques.

Il est parfois constaté un manque d'accompagnateurs (personnes majeures) pour les sorties : les parents, grands-parents... sont autorisés.

### **15. Calendrier des conseils d'école et comptes rendus**

Prochains conseils d'école : Jeudi 10 mars 2022 18h30 – 20h30

Jeudi 9 juin 2022 18h30 – 20h30

Remise des livrets : dernière semaine de janvier

Secrétaires de Séance :

Les représentants des parents d'élèves

Présidente de Séance

La directrice de l'école